

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2022-408 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Martine

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 10 février 2022

Welen Lameler

Hélène Hamelin Directrice générale

Secrétaire-trésorière